3 mars 2020

**La CNSA lance un appel à projets sur l’accompagnement à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées : nouvelles formes de participation et inspirations étrangères**

Alors que les Français souhaitent pouvoir demeurer à domicile en cas de perte d’autonomie[[1]](#footnote-1) et que plus de 5 millions de personnes handicapées ou âgées en situation de perte d’autonomie vivent à domicile[[2]](#footnote-2), la CNSA lance un appel à projets sur le thème de l’accompagnement à domicile. Elle entend ainsi faire émerger des solutions innovantes visant à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d’autonomie accompagnées à domicile.

Cet appel à projets est construit autour de deux axes.

Axe 1 : Nouvelles formes de participation et de représentation des usagers et des aidants au sein des services à domicile

Les projets retenus consisteront à inventer et à évaluer de nouvelles formes de participation et de représentation des bénéficiaires dans les services à domicile qui les accompagnent (service d'aide et d'accompagnement à domicile, service polyvalent d'aide et de soins à domicile, service de soins infirmiers à domicile, services d'accompagnement à la vie sociale, service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés…). L’objectif est de mieux prendre en compte les attentes collectives des usagers et de proposer des pistes d’amélioration du service rendu coconstruites avec l’ensemble des parties prenantes. Les projets devront impérativement comprendre une phase de conception et une phase de fonctionnement et faire l’objet d’une évaluation par un évaluateur externe. Le recours à une agence de design social pour la conception du dispositif est encouragé.

Axe 2 : Quels modèles pour développer une offre complémentaire de services à domicile ? Inspirations étrangères.

Les porteurs retenus se rendront à l’étranger pour observer des modèles inspirants d’offre de services complémentaires à l’offre professionnelle, financièrement accessibles, favorisant le maintien à domicile et améliorant la qualité de vie des personnes. Banque de temps pour l’autonomie au Japon (Fureaï Kippu), aux États-Unis ou en Suisse (Zeitvorsorge), mobilisation de la communauté et du voisinage au Royaume-Uni (Age UK) … sont autant de dispositifs susceptibles d’être étudiés afin d’en tirer des enseignements pour la France. Les équipes réalisant les missions d’études à l’étranger devront systématiquement être mixtes, en associant à minima un acteur du champ médico-social ainsi qu’un ou plusieurs chercheurs.

Grâce à cet appel à projets, la CNSA entend :

* Favoriser la transformation de l’accompagnement à domicile pour mieux répondre aux aspirations et aux besoins des personnes en situation de handicap ou âgées en perte d’autonomie.
* Rendre les personnes actrices de leur accompagnement, dans une logique participative et de co-construction des solutions.
* Favoriser l’inclusion des personnes au sein de leur communauté en réfléchissant à de nouvelles formes de solidarités et d’échanges.

Les résultats des projets seront partagés lors des 7es Rencontres CNSA recherche & innovation organisées à l’automne 2022.

Comment participer ?

Les porteurs de projet (personnes morales) sont invités à déposer leur dossier entre le 13 mai 2020 et le 7 juin 2020 sur la [plateforme de dépôt de la CNSA](https://galis-subventions.cnsa.fr/account-management/cnsa-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Fgalis-subventions.cnsa.fr%2Faides%2F%23%2Fcnsa%2Fconnecte%2Fdashboard%2Faccueil&jwtKey=jwt-cnsa-portail-depot-demande-aides&footer=https:%2F%2Fgalis-subventions.cnsa.fr%2Faides%2F%23%2Fcnsa%2Fmentions-legales,Mentions%20l%C3%) en sélectionnant la télé-procédure « **Appel à projets thématique 2020** ». Dans l’intervalle, ils pourront adresser toute demande de renseignements à : [innovation2020@cnsa.fr](mailto:innovation2020@cnsa.fr)

Le texte intégral de l’appel à projets est consultable sur le site de la CNSA dans la rubrique [« Soutien à la recherche et à l’innovation »](https://www.cnsa.fr/soutien-a-la-recherche-et-a-linnovation/deposer-un-projet/actions-innovantes-thematiques).

* À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public dont les missions sont les suivantes :

* Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, des conférences des financeurs de la perte d’autonomie, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d’aide à domicile.
* Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
* Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
* Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
* Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2020, la CNSA gère un budget de plus de 27 milliards d'euros.

**Contact presse**

**Aurore Anotin – CNSA**

Tél. : 01 53 91 21 75

[aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)

1. Baromètre d’opinion de la DREES (2018) : https://staticswww.bva-group.com/wp-content/uploads/2018/03/Synthese-2018-R%C3%A9sultats-Barom%C3%A8tre-DREES.pdf [↑](#footnote-ref-1)
2. Source : chiffres clés CNSA [↑](#footnote-ref-2)